

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue le 2 octobre 2023 et présidée par le maire, M. Patrick Péroquin, à laquelle assistaient les membres du conseil municipal suivants : Olivier Picard, Sylvie Labelle, Martin Lajeunesse, Jocelyn Mondou, Stéphane Béland, Benoît Guèvremont, Mathieu Gagné

**Résolution n° 2023-10-534 Avis d'assujettissement au droit de
préemption – certains immeubles situés sur
le territoire de la ville de Sorel-Tracy**

CONSIDÉRANT que le 19 juin 2023, le conseil municipal adoptait le Règlement n° 2540 « Concernant l'exercice du droit de préemption par la Ville de Sorel-Tracy » en vertu duquel les immeubles situés sur l'ensemble du territoire de la ville de Sorel-Tracy sont sujets à être visés par l'exercice du droit de préemption pour des fins municipales,

CONSIDÉRANT qu'un avis d'assujettissement doit être notifié au(x) propriétaire(s) de l'immeuble et inscrit au Registre foncier du Québec pour exercer le droit de préemption,

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite assujettir au droit de préemption les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu : 3 468 014, 3 468 022, 3 468 023 et 3 468 024,

CONSIDÉRANT que ces immeubles ne sont pas la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) et qu'ils n'ont pas fait l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens de l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19),

CONSIDÉRANT que le droit de préemption est un des outils favorisant la mise en œuvre de la planification municipale,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QUE le conseil autorise l'inscription, au Registre foncier du Québec, d'un avis d'assujettissement, d'une période de 10 ans, à l'égard des immeubles suivants, et ce, pour la fin municipale indiquée :

Adresse	Lot	Fin municipale visée
11240, route Marie-Victorin	3 468 014	Immeuble à vocation industrielle.
11220-11230, route Marie-Victorin	3 468 022	Immeuble à vocation industrielle.
11250, route Marie-Victorin	3 468 023	Immeuble à vocation industrielle.
11200, route Marie-Victorin	3 468 024	Immeuble à vocation industrielle.

QUE le Service juridique et greffe de la Ville soit mandaté afin d'entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je soussignée, Marie-Pascale Lessard, greffière adjointe de la Ville de Sorel-Tracy, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme à l'original sous réserve de son approbation.

